



UN POISSON ADULTE

Un grand nombre d'espèces ont une taille de capture légale minimale définie, pour garantir que seuls les adultes qui se sont déjà reproduits sont pêchés.

En effet, un poisson doit se reproduire au moins une fois dans sa vie, afin que la population de poissons puisse rester productive et saine.

Pour connaître les tailles de capture légale :

wwz.ifremer.fr/peche/Le-monde-de-la-peche/La-gestion/combien/Les-tailles-minimales